

NOTE DE SERVICE / MEMO

Destinataires / To Maires et membres du Conseil

N° de fichier/File :

Expéditeur / From Kale Brown, directeur, Services du logement et de la lutte contre l'itinérance

Objet / Subject Motion n° CSC2025-18-01
Solution aux campements de fortune

Date : 20 février 2026

But

La présente note de service vise à répondre à la motion n° CSC2025-18-01 approuvée par le Comité des services communautaires, le 23 septembre 2025, et par le Conseil, le 8 octobre 2025.

IL EST RÉSOLU que le **Comité des services communautaires recommande au Conseil de demander au personnel de la Direction générale des services sociaux et communautaires de faire ce qui suit :**

1. **Fournir un résumé écrit de la solution actuelle aux campements de fortune, plus précisément en ce qui concerne les mesures d'intervention dans le quartier 12.**
2. **Effectuer, à l'échelle de la Ville, une analyse de la solution aux campements de fortune, notamment en ce qui concerne les démantèlements, et utiliser les données recueillies pour recenser les lacunes, afin d'établir les besoins en ressources et les priorités d'ici le quatrième trimestre (T4) de 2025.**
3. **Rencontrer, une fois la précédente analyse terminée, les conseillères et conseillers de quartier concernés, afin de leur présenter les résultats, et faire part des conclusions qui en découlent au Comité.**

Contexte

En 2020, la Ville d'Ottawa a commencé à connaître une hausse soutenue du nombre de campements de fortune et de personnes en situation d'itinérance sans refuge. Par conséquent, le personnel de la Ville a créé le Groupe de travail sur les personnes sans-abri, en reconnaissance de la nécessité d'établir une méthode d'intervention cohérente, collaborative et respectueuse des droits de la personne pour les campements de fortune. Le Groupe de travail sur les personnes sans-abri est un groupe de travail composé de membres issus de diverses directions générales, de fournisseurs de services et d'intervenantes et intervenants communautaires pertinents. Les membres du groupe central du Groupe de travail sur les personnes sans-abri (*Voir l'Annexe A*), qui sont des spécialistes dans leurs secteurs d'activité respectifs, ont élaboré le Plan de réponse communautaire aux campements de fortune d'Ottawa ainsi que le Document d'orientation pour le recensement des campements de fortune et l'intervention connexe. Ces documents constituent la base de la solution actuelle de la Ville pour l'itinérance sans refuge. La solution est régulièrement réexaminée, en collaboration avec les partenaires pertinents, et mise à jour en fonction des orientations stratégiques ou des dispositions législatives en vigueur.

Récemment, la Ville a précisé son approche pour remédier aux campements de fortune, en réponse à la publication d'un rapport de la défenseure fédérale du logement, qui souligne ce qui suit :

Respect de la dignité et les droits de la personne : Examen des campements de personnes en situation d'itinérance de la défenseure fédérale du logement (2024) : « Les normes internationales en matière de droits de la personne interdisent les mesures qui priveraient arbitrairement et inutilement les personnes de leur logement, y compris les abris temporaires ou informels comme les campements. » La défenseure affirme que « la relocalisation sans consentement devrait être limitée à des circonstances exceptionnelles ». Selon les normes internationales en matière de droits de la personne, chaque ordre du gouvernement doit mettre tout en œuvre et utiliser toutes les ressources à sa portée pour éliminer l'itinérance. Lorsque l'on reconnaît le logement comme un droit de la personne, tel qu'il est clairement établi dans la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, on crée une obligation légale pour les ordres du gouvernement de respecter et de protéger ce droit pour tout le monde.

L'année dernière, le gouvernement fédéral a accordé un financement dans le cadre de l'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements (ILIHRC). Le volet de financement de l'ILIHRC du programme fédéral Vers un chez-soi vise à soutenir les plans d'intervention communautaires pour les campements dévoués à la réalisation progressive du droit à un logement adéquat. En 2025, la Ville d'Ottawa a reçu un financement de 10 479,346 dollars (\$) au titre de l'ILIHRC, pour lequel on exigeait la mise en œuvre d'une approche respectueuse des droits de la personne pour remédier aux campements de fortune à Ottawa.

Le Plan de réponse communautaire aux campements de fortune d'Ottawa s'appuie sur cette approche respectueuse des droits de la personne et adopte un processus axé sur la cliente ou le client pour remédier au problème d'itinérance sans refuge et de campements de fortune. Ce Plan met l'accent sur la collaboration, la compassion et l'à-propos culturel, en particulier pour les peuples autochtones. Il rassemble de nombreux partenaires, notamment des directions générales internes de la Ville d'Ottawa, des services d'intervention, des organismes de santé et des partenaires de services autochtones. Le Plan s'appuie également sur des structures coordonnées telles que le Groupe de travail sur les personnes sans-abri et prévoit des conférences régulières sur les cas pour les intervenantes et les intervenants. Le recours aux mesures répressives et au processus de démantèlement d'un campement nécessite la collaboration avec d'autres partenaires tels que les Services des règlements municipaux, la Direction générale des travaux publics et le Service de police d'Ottawa. La Ville et ses partenaires ne prennent des mesures répressives que lorsque toutes les autres options de soutien ont été épuisées.

Situation actuelle à Ottawa

Ottawa a connu une hausse du nombre de personnes en situation d'itinérance sans refuge et de signalements de campements de fortune, qui prend de l'ampleur chaque année depuis que la Ville a commencé à en faire le suivi en 2020. Cette augmentation est due à des facteurs tels que les pressions économiques, le manque de logements abordables et de logements offrant des services de soutien, et le fait que certaines personnes luttent contre des problèmes de santé physique, de santé mentale et (ou) de dépendance. L'augmentation du nombre de campements de fortune a entraîné des répercussions à la fois sur les personnes en situation d'itinérance et sur la communauté environnante. Les résidentes et résidents des secteurs les plus touchés ont indiqué qu'ils se sentaient moins souvent en sécurité lorsqu'ils se promenaient dans leur communauté, et qu'ils pensaient que leur communauté était devenue un endroit moins agréable à vivre au cours des dernières années, en raison de l'augmentation de l'activité associée aux campements de fortune. De plus, lors d'un sondage mené auprès de la communauté dans le cadre de l'actualisation du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités, on a constaté que la plupart des membres de la communauté ont fait part de préoccupations liées au bien-être et à la sécurité en raison du nombre croissant de campements de fortune.

Ainsi, la Ville a rassemblé des partenaires communautaires et d'autres ordres de gouvernement afin de collaborer pour remédier aux causes sous-jacentes de l'itinérance sans refuge. Depuis 2023, on a ajouté plus de 700 lits dans les logements de transition du réseau de refuges, de même que 180 logements offrant des services de soutien. Ces ajouts ont permis de créer de nouvelles options d'hébergement et de logement afin de répondre aux besoins croissants en matière de logements de transition, de logements offrant des services de soutien et de logements abordables à Ottawa.

Malgré ces efforts, et bien que certains refuges leur offrent un abri, certaines personnes choisissent tout de même de rester à l'extérieur. Ce choix peut être dû à des expériences vécues

de traumatisme, à des préoccupations concernant la sécurité dans les refuges et (ou) à un manque d'options adaptées aux animaux de compagnie. La Ville est consciente de ces obstacles et travaille avec la Table de leadership sur le logement et l'itinérance (TLLI) pour évaluer et combler les lacunes du réseau, tout en favorisant les transitions rapides vers un logement à long terme.

Dans le rapport de l'Association of Municipalities of Ontario (AMO) publié en janvier 2026, *Municipalities Under Pressure One Year Later: An Update on the Human and Financial Cost of Ontario's Homelessness Crisis* (Les municipalités font face à la pression un an plus tard : Mise à jour sur les coûts humains et financiers de la crise d'itinérance en Ontario), on indique qu'il y a près de 2 000 campements de fortune en Ontario, signalés par 42 des 47 gestionnaires de services de la province. On affirme dans le rapport que les activités d'application de la loi et de gestion ont permis de déplacer les campements de fortune, souvent vers des lieux moins visibles, mais pas de trouver des solutions de logement à long terme. En outre, l'AMO recommande dans ce rapport que les gouvernements provincial et fédéral investissent dans des mesures à long terme en matière de logement abordable, d'aide au revenu et de services de santé mentale et de dépendance, afin de remédier au nombre croissant de personnes et de familles en situation d'itinérance.

À Ottawa, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, 545 campements de fortune ont été signalés et ont fait l'objet d'une demande de service auprès des Services d'intervention de l'Armée du Salut. Ces signalements ont déclenché le plan d'intervention du Groupe de travail sur les personnes sans-abri. De ce nombre :

- 462 signalements ont été résolus sans qu'un démantèlement structuré ne soit mis en œuvre.
- 83 signalements ont nécessité un démantèlement structuré et lors duquel les forces de l'ordre ont dû intervenir dans le cadre de l'approche coordonnée menée par la Ville.

Dans le cadre de la mise à jour du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville, le personnel a également effectué une Évaluation des besoins en logements de 2024. Cette évaluation décrit les difficultés croissantes rencontrées lorsque l'on cherche à répondre à la diversité des besoins des personnes en situation d'itinérance. Ces difficultés ne sont pas propres à Ottawa et existent dans d'autres municipalités au Canada. Selon l'Évaluation des besoins en logement, pour résoudre ces problèmes, on doit investir davantage dans le logement abordable et dans d'autres services de soutien en matière de santé, de santé mentale et de traitement pour la consommation de substances.

La Ville d'Ottawa effectue également des dénombrements ponctuels auprès des personnes en situation d'itinérance dans l'ensemble de la communauté, en partenariat avec des intervenantes et intervenants du secteur. Selon des études récentes, le nombre de campements de fortune augmente. En 2018, 51 personnes vivaient en situation d'itinérance sans refuge à Ottawa. Ce nombre est passé à 151 en 2021, puis à 405 en 2024. Ces changements témoignent des pressions générales liées à l'abordabilité et aux obstacles systémiques au logement à long terme. Les expériences d'Ottawa reflètent les tendances observées dans l'ensemble de l'Ontario, à savoir des séjours prolongés dans les refuges et des voies limitées pour sortir de l'itinérance.

La solution d'Ottawa aux campements de fortune et à l'itinérance sans refuge

La Ville d'Ottawa s'appuie sur le Plan de réponse communautaire aux campements de fortune d'Ottawa pour remédier aux campements et utilise le Document d'orientation pour le recensement et l'intervention connexe pour ce faire. Ce Plan de réponse fournit un cadre pour une intervention communautaire, solidaire et axée sur le logement aux campements de fortune et à l'itinérance sans refuge. Ces documents décrivent les pratiques actuelles en matière de lutte contre les campements dans l'ensemble de la ville et sont régulièrement mis à jour. L'intervention coordonnée est cohérente dans toute la ville et vise à garantir que les personnes bénéficient d'un soutien pour accéder à un logement à long terme.

Bien que l'intervention coordonnée aux campements de fortune soit mise en œuvre dans toute la ville, y compris dans le quartier 12, il est reconnu que la majorité des personnes en situation d'itinérance sans refuge se trouvent dans le centre-ville. En examinant les données relatives aux signalements des campements de fortune, on a constaté que sur les 545 campements signalés en 2025, 159 d'entre eux se trouvaient dans le quartier 12. Cette tendance est due à divers facteurs, notamment la proximité des services, des transports et des mesures de soutien communautaires dont les personnes en situation d'itinérance dépendent souvent. Bien que notre modèle d'intervention globale aux campements soit cohérent dans toute la ville, une plus grande prévalence de ce type d'activité au centre-ville nécessite une plus grande présence des équipes d'intervention.

La Ville reconnaît que, historiquement, les services sociaux destinés à soutenir les personnes ayant des besoins plus importants ont été concentrés au centre-ville, ce qui a entraîné davantage de répercussions et de problèmes sociaux continus sur les communautés environnantes. Le personnel cherche toujours à trouver des solutions pour déconcentrer les services destinés aux personnes qui en ont le plus besoin dans le centre-ville et à faire en sorte que ces personnes puissent obtenir du soutien dans leur communauté d'origine. Bien que la Ville ait fait quelques progrès ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour résoudre les problèmes sociaux causés par l'itinérance, les maladies mentales et l'approvisionnement en drogues toxiques.

Parmi les efforts récents de la Ville, on a également mis en œuvre des mesures d'intervention là où les besoins sont les plus importants, notamment en déployant des ressources supplémentaires et en coordonnant davantage les mesures d'intervention dans le centre-ville. Cela permet aux services d'intervention d'offrir plus fréquemment leur aide et leur soutien aux personnes dans les campements de fortune et de promouvoir les voies d'accès à l'hébergement et au logement. Encore une fois, il est reconnu que l'amélioration des services d'intervention au centre-ville est une approche à court terme; ainsi, on doit continuer à mettre l'accent sur la stratégie à long terme pour créer des voies d'accès à des logements permanents, abordables et offrant des services de soutien.

Le Plan de réponse communautaire aux campements de fortune donne la priorité à l'intervention axée sur le logement, à des soins tenant compte des traumatismes et à une intervention significative. Grâce à ce Plan, la Ville vise à réduire de 35 % le nombre de campements de fortune et à améliorer les résultats liés au logement grâce à des initiatives financées par des sources municipales, provinciales et fédérales. Les objectifs à long terme du Plan de réponse sont harmonisés avec ceux du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance d'Ottawa; ils ciblent des solutions à l'échelle du système telles que l'augmentation du nombre de logements offrant des services de soutien et l'amélioration de la sécurité et du bien-être grâce à des services intégrés et des partenariats communautaires.

Le Document d'orientation pour le recensement des campements de fortune et l'intervention connexe décrit un processus en quatre étapes :

1. Recensement et avis

Lors de l'étape du recensement et de l'avis, on signale les campements par l'intermédiaire de différents canaux de la Ville et l'on effectue un suivi à ce sujet à l'aide d'un outil numérique, afin d'améliorer la coordination. Le personnel de la Ville est informé de l'existence des campements de fortune de différentes façons. Les mécanismes de signalement comprennent les courriels directs au personnel de la Ville et les rapports au 3-1-1 (courriel, appel téléphonique ou formulaire de signalement en ligne), de même que les signalements par l'intermédiaire des représentantes élues et représentants élus et d'autres partenaires tels que la Commission de la capitale nationale (CCN), les Services des règlements municipaux et le Service de police d'Ottawa. Il arrive souvent que l'on signale le même campement plusieurs fois.

2. *Évaluation des lieux*

Une fois que la Ville a été informée de l'existence d'un campement, l'évaluation des lieux commence. Au cours de cette étape, le personnel effectue un suivi pour tous les campements et demande aux Services d'intervention de l'Armée du Salut (partenaire contractuel) de se rendre sur place. On intervient directement auprès de la ou des personnes qui vivent dans le campement. Durant cette intervention, on évalue s'il est nécessaire de démanteler le campement, en tenant compte de plusieurs facteurs. Ces facteurs comprennent l'emplacement et la taille du campement, ainsi que les problèmes de sécurité potentiels ou réels.

3. *Services de soutien et mobilisation*

Une fois que la demande de service est envoyée aux Services d'intervention de l'Armée du Salut, ceux-ci adoptent une approche axée sur le logement, tenant compte des traumatismes et visant à réduire les risques. L'objectif des Services d'intervention est d'offrir un soutien axé sur le logement et un refuge aux personnes concernées. En outre, les Services d'intervention effectuent des renvois vers des services en matière de santé mentale et de dépendance et vers d'autres services, comme des services respectueux de la culture pour les personnes autochtones. Les Services d'intervention restent constamment en contact avec le personnel de la Ville pour faire le point sur les mesures d'intervention et les progrès en matière de logement.

La mobilisation de la cliente ou du client met l'accent sur son autonomie et sa participation volontaire. Avant de faire appel aux mesures répressives et au démantèlement, on met l'accent sur la résolution des situations par l'intermédiaire des services d'intervention. L'adoption de cette approche a permis de constater que la plupart des personnes qui vivent dans des campements de fortune s'en vont de leur plein gré après avoir reçu un avis officiel leur demandant de quitter les lieux, ce qui renforce la relation de soutien avec les fournisseurs de services d'intervention et évite d'avoir à lancer le quatrième niveau d'intervention pour les campements, soit le démantèlement, durant lequel on doit faire appel aux services de police, aux Services des règlements municipaux et à la Direction générale des travaux publics.

4. *Démantèlement (si nécessaire)*

Les démantèlements sont utilisés en dernier recours lorsque les mesures d'intervention de soutien ne sont pas fructueuses. La durée des efforts d'intervention de soutien peut varier en fonction des facteurs de l'évaluation des lieux décrits ci-dessus. Lors des démantèlements, on doit faire appel à des ressources provenant de nombreux partenaires internes et externes, notamment :

- **des membres du personnel de la Ville (Services du logement et de la lutte contre l'itinérance)**, lesquels dirigent la coordination et la supervision administrative de chaque démantèlement de campement de fortune.

- **des membres de l'équipe de soutien à la clientèle (Ville d'Ottawa)**, lesquels se rendent sur place pour aider les gens à naviguer le système et pour offrir un soutien direct aux clientes et clients le jour du démantèlement.
- **des membres du personnel des Services d'intervention de l'Armée du Salut**, lesquels mènent la mobilisation des personnes avant le démantèlement prévu, afin de leur offrir du soutien et d'autres options, de même qu'un moyen de transport.
- **des membres du personnel de la Direction générale des travaux publics (Services des routes et du stationnement et Services d'entretien des parcs)**, lesquels prévoient le déploiement de l'équipement et des équipes nécessaires pour le nettoyage des lieux, l'enlèvement des débris et la remise en état des espaces publics.
- **des membres du personnel des Services des règlements municipaux**, lesquels veillent à l'application de la loi pendant le démantèlement, émettent les avis et veillent à ce que les gens se conforment aux règles.
- **des membres du personnel du Service de police d'Ottawa (SPO)**, lesquels apportent un soutien sur place en veillant à la sécurité et en gérant les conflits potentiels pendant les activités de démantèlement.

Il existe des exceptions à la procédure habituelle, notamment les cas urgents ou les cas situés dans des « zones interdites », comme les monuments nationaux et certains parcs. Il faut également tenir compte du fait qu'Ottawa est une ville multijuridictionnelle; en raison de cela, les campements de fortune peuvent se situer en dehors de la compétence municipale. Par exemple, la Ville d'Ottawa ne peut pas remédier aux campements de fortune situés sur les terrains du ministère des Transports (MTO), de la Commission de la capitale nationale (CCN), du gouvernement fédéral ou des propriétés privées. La gestion de ces campements, qui doit être financée par le propriétaire du terrain, nécessite une coordination, des procédures et des ressources différentes. Bien que le propriétaire soit tenu de financer les ressources nécessaires au démantèlement, la Ville contribue souvent aux efforts de coordination.

Si on prend la décision de procéder au démantèlement, les Services des règlements municipaux doivent afficher un avis indiquant la date et l'heure du démantèlement sur les lieux du campement de fortune. Tout est mis en œuvre pour que cet avis soit donné cinq jours avant la date prévue du démantèlement. Une fois l'avis affiché, le délai de cinq jours commence, et les membres du personnel établissent un plan, en collaboration avec leurs partenaires.

La période de cinq jours énoncée dans l'avis vise à donner à la personne ou aux personnes qui vivent dans le campement un délai pour quitter les lieux par eux-mêmes avant le démantèlement prévu. Pendant cette période, les équipes d'intervention offrent un soutien aux personnes visées jusqu'à la veille du démantèlement, dans le but de les aider à quitter les lieux avant qu'il ne soit nécessaire de faire appel à des mesures répressives. La date du démantèlement dépend de la disponibilité des ressources des partenaires concernés. Actuellement, la Ville peut procéder à une moyenne d'un (1) à trois (3) démantèlements par semaine avec les ressources existantes.

Analyse

La solution aux campements de fortune de la Ville d'Ottawa continue de tenir compte des récentes décisions des tribunaux à ce sujet. La décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (dossier n° CV-22717) dans l'affaire *Regional Municipality of Waterloo v. Persons Unknown and to be Ascertained* (Municipalité régionale de Waterloo c. personnes inconnues à identifier), datée du 27 janvier 2023, a renforcé l'obligation de la municipalité d'offrir du soutien avant de faire appel à des mesures répressives et de procéder au démantèlement. La Cour a estimé que le règlement municipal de Waterloo enfreignait les droits des personnes en situation d'itinérance vivant dans un campement de fortune, garantis par l'article 7 de la Charte. En tant que tel, le règlement ne peut être appliqué lorsqu'il y a plus de personnes en situation d'itinérance que de lits disponibles dans le réseau des refuges, à moins que la région ne prouve ultérieurement que l'application du règlement n'enfreindrait plus ces droits.

La Ville d'Ottawa a procédé à un examen juridique en 2023 et a conclu qu'elle devrait tenir compte de cette décision lorsqu'elle cherche à appliquer ses règlements concernant les campements de fortune, à prendre une décision en faveur d'un démantèlement et à élaborer une politique sur l'itinérance. En outre, lors de l'examen, on a établi que les municipalités devraient donner la priorité à la mobilisation des personnes et au soutien individuel et faciliter l'accès aux refuges. On a également déterminé qu'elles doivent prendre en compte séparément les règles relatives aux propriétés du gouvernement fédéral et de la CCN. Ces conclusions juridiques ont permis de renforcer l'approche de la Ville pour remédier à l'itinérance sans refuge et utiliser les démantèlements en dernier recours.

En outre, le processus de démantèlement crée des difficultés pour les équipes d'intervention, lesquelles doivent établir une relation de soutien avec les personnes qui n'ont pas de refuge. Cette relation est un élément efficace et important des efforts visant à amener les personnes à quitter volontairement le campement pour aller dans un logement ou recevoir un traitement.

Comme indiqué précédemment, en 2025, la Ville, en collaboration avec ses partenaires, a réussi à remédier à 462 campements de fortune. Parmi les campements auxquels elle a remédié, 85 % l'ont été grâce à des démantèlements volontaires; les démantèlements formels n'ont été nécessaires que dans 15 % des cas. En 2025, il a fallu en moyenne 21 jours pour remédier aux campements de fortune qui n'ont pas nécessité la quatrième étape de démantèlement formel.

Lacunes dans les renseignements sur les besoins en matière de ressources

Les principales lacunes du Plan d'intervention actuel concernent le personnel et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins et au nombre de demandes de services croissants. et Pour réduire le temps nécessaire au démantèlement, des ressources supplémentaires seraient nécessaires.

Les ressources nécessaires au démantèlement entraînent des coûts liés au personnel, à l'équipement lourd, aux matériaux, au transport, à la coordination et à l'administration. Les demandes de ressources varient et sont influencées par de nombreux facteurs, notamment la taille et l'emplacement du campement, les problèmes de sécurité et de santé réels ou perçus dans le campement, et d'autres facteurs généraux tels que les événements météorologiques, les priorités concurrentes et la disponibilité du personnel.

Pour augmenter le nombre de démantèlements, il faudrait que les partenaires internes et externes y consacrent des ressources. Par exemple, dans les conditions actuelles, la réalisation de deux démantèlements par jour, cinq jours par semaine, nécessiterait les ressources en personnel dédiées aux démantèlements suivantes :

- deux coordonnatrices ou coordonnateurs équivalents temps plein (ETP), Programmes liés au logement et à l'itinérance, Ville d'Ottawa;
- deux membres ETP du personnel de première ligne, Services de soutien à la clientèle, Ville d'Ottawa;
- une équipe d'intervention communautaire entière (Armée du Salut);
- deux agentes ou agents ETP, Service de police d'Ottawa, et un véhicule;
- une agente ou un agent ETP, Services des règlements municipaux, et un véhicule;
- dix membres du personnel ETP, Direction générale des travaux publics, et quatre camions.

Le coût pour la mise en place d'une équipe de démantèlement spécialisée, comme indiqué ci-dessus, est prohibitif. Les coûts annuels sont estimés à 5,3 millions de dollars (M\$). Cela comprend le personnel, la logistique et la programmation, les frais d'élimination, l'équipement lourd, les véhicules et les coûts en matière de transport. Cette estimation des coûts concerne les mesures pour remédier aux campements de fortune situés sur les terrains appartenant à la Ville d'Ottawa. Les campements situés sur des terrains appartenant à la CCN ou au MTO entraîneraient d'autres éléments à prendre en compte et des coûts supplémentaires. La mise en place de cette équipe spécialisée permettrait de procéder à dix (10) démantèlements par semaine. Des investissements supplémentaires seraient nécessaires pour respecter un calendrier de démantèlement de cinq (5) jours, étant donné que la Ville a connu jusqu'à plus d'une cinquantaine de signalements de campements de fortune par semaine pendant les périodes de pointe.

Là encore, comme le montrent les faits, le démantèlement des campements est une solution à court terme. Pour lutter contre l'itinérance sans refuge, on a besoin de solutions efficaces et à long terme, comme l'augmentation du nombre de logements de transition, de logements offrant des services de soutien et de logements abordables. Celles-ci nécessitent un financement ciblé et durable de la part de tous les ordres de gouvernement.

Dans l'intervalle, la Ville investit, avec ses partenaires, dans les priorités et les initiatives décrites dans le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, ce qui permettra de mettre en œuvre des mesures efficaces pour remédier au nombre croissant de campements de fortune à Ottawa.

Prochaines étapes

La Ville continuera à travailler avec la Table de leadership sur le logement et l'itinérance (TLLI) et d'autres partenaires du secteur afin de construire davantage de logements de transition et offrant des mesures de soutien, de créer des centres de répit ouverts 24 heures sur 24 et faciles d'accès en dehors du centre-ville, et de plaider pour l'octroi de financement en faveur de l'amélioration de la réduction des méfaits, de la santé mentale et des services de soutien en matière de dépendance.

De plus, on repense présentement le modèle de services d'intervention financé par la municipalité, afin d'améliorer le soutien offert aux personnes en situation d'itinérance ainsi qu'aux communautés et aux entreprises environnantes. Ce nouveau Modèle de rapprochement pour les personnes en situation d'itinérance sans refuge augmentera la visibilité des fournisseurs de services d'intervention dans le centre-ville, là où les problèmes sont les plus fréquents. En outre, il permettra de mettre à jour les stratégies locales pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance et aux personnes souffrant de troubles de santé mentale et (ou) de consommation de substances. Il renforcera également le Plan de réponse communautaire aux campements de fortune, notamment en centralisant la réception et la répartition de tous les appels concernant les campements, en favorisant la réalisation d'évaluations cohérentes par des membres du personnel compétents et en fournissant des données publiques en temps réel sur l'emplacement des campements de fortune, leur taille, les risques qu'ils présentent et les résultats.

Le Plan de réponse communautaire aux campements de fortune continuera à servir de cadre politique et opérationnel pour le recensement, l'évaluation, le suivi et le soutien des campements de fortune, mais le nouveau Modèle de rapprochement améliorera la façon dont on effectue le travail sur le terrain et augmentera le nombre de voies d'accès aux soins de santé et au logement.

Un rapport sur ce nouveau Modèle de rapprochement sera présenté au Comité des services communautaires (CSC) le 24 février 2026.

Dans une prochaine étape, le personnel de la Direction générale des services sociaux et communautaires (DGSSC) proposera également de rencontrer les membres du Conseil qui ont été confrontés à des campements de fortune dans leurs quartiers, afin de discuter plus en détail de cette solution.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Kale Brown

Directeur par intérim, Services du logement et de la lutte contre l'itinérance

Direction générale des services sociaux et communautaires

CC : Clara Freire, directrice générale

Wendy Stephanson, directrice municipale

Équipe de la haute direction

Équipe de direction de la Direction générale des services sociaux et communautaires

Jocelyne Turner, cheffe des communications, Services de l'information du public et des relations avec les médias

Annexe A

Membres du groupe central du Groupe de travail sur les personnes sans-abri

Mise à jour : Février 2026

Membres actifs :

1. Services du logement et de la lutte contre l'itinérance, Direction générale des services sociaux et communautaires, Ville d'Ottawa
2. Direction générale des travaux publics, Services des routes et du stationnement et Services d'entretien des parcs, Ville d'Ottawa
3. Services de l'application des règlements municipaux, Services de protection et d'urgence, Ville d'Ottawa
4. Agentes et agents de quartier, Service de police d'Ottawa (SPO)
5. Services d'intervention, Armée du Salut
6. Commission de la capitale nationale (CCN)